

## Dossier Risques RPS- suivi 2016-

Depuis début 2015, la ville de Nantes s'est inscrite dans la démarche de **Prévention des Risques Psycho-Sociaux (RPS)**. Elle s'appuie sur le document élaboré par Nantes Métropole sur le diagnostic et les indicateurs RPS et usure professionnelle.

Les mandatés CHS CT CFDT participent activement à ce travail (O. Pauvert, L.Gautier référentes du dossier) ont demandé à élargir le tableau diagnostic et indicateurs sur les métiers plus spécifiques à la mairie (petite enfance, éducation, personnes âgées, CCAS etc....) Métiers pour la plupart féminins et relevant d'autres problématiques.

La phase de diagnostic et indicateurs est finalisée. La CFDT a voté en plénier du 23 novembre 2015 « pour » ce document sérieusement travaillé.

Actuellement, la direction qualité de vie et santé au travail élargie par des agents volontaires des différents services ainsi que la présence des OS réfléchi sur les préconisations à mettre en place.

Cette nouvelle phase de travail débutée en mars se prolongera toute cette année 2016.

Les mises en œuvre pourraient en 2017 se concrétiser.

Nous vous joignons un dossier sur les RPS.

Sur le dossier **usure professionnelle**<sup>°</sup> mise en place prioritairement sur la direction de l'éducation, nous constatons avec regret l'échec de l'enquête JLO effectué en 2015. **La responsabilité collective de la municipalité et des syndicats est engagée, nous aurions dû nous opposer à cette décision de faire appel à un nouvel audit.**

Actuellement, un groupe de travail (COPIL) interne poursuit la démarche sur l'usure pro avec les ressources interne à la RH (Direction Qualité de vie au travail, médecin du travail, chargée de mission observatoire social, conseillère de prévention ....) des propositions d'actions autour de trois thématiques : technique, organisation et personne.

Le CHSCT éducation du 25 Mai est disponible pour lecture.

Pour les mandatés CHS CT CFDT, nous constatons par le biais de la formation PRAP quelques avancées sur ce dossier. Hélas ceci pour seulement les directions possédant un conseiller de prévention formé **PRAP**<sup>°</sup>. (Petite enfance, éducation, sève). La « culture » de prévention au sein de la collectivité se met très lentement et inégalement en place.

Notre rôle de mandatés est bien de repérer par un travail de terrain, pointer, interroger et d'obtenir de la collectivité des améliorations pour de meilleures conditions de travail des agents.

<sup>°</sup>**Usure professionnelle** : Phénomène d'altération de la santé du au travail pénible qui se traduit par une accélération du processus de vieillissement.

<sup>°</sup>**PRAP** : Prévention des risques liés à l'activité physique

